DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence pro Métiers des administrations et collectivités territoriales

- Composante : Faculté de droit, d'économie et de gestion
- Durée : 1 an
- Ouvert en alternance : Non
- Lieu d'enseignement : Angers

Présentation

NOUVEAU : réunions d'information avec le responsable de la formation via Teams

Mercredi 5 mai 2021 à 18h00

Cliquez ici pour rejoindre la réunion

Objectifs

La licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales permet de former les agents administratifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Cette formation vise à permettre aux étudiants ayant un niveau bac +2 de recevoir une formation pendant une année pour les préparer à travailler dans une collectivité territoriale (essentiellement communes et communautés de communes).

Elle vise aussi à permettre à des personnes en poste dans des collectivités territoriales ou d'autres administrations de se former pour occuper des postes de secrétaires de mairie ou de directeurs des services dans des collectivités de petite ou moyenne importance.

Les + de la formation

Cette licence professionnelle est mise en place par l'Université d'Angers en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les cinq centres de gestion des Pays de la Loire.

Organisation

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 15 avril 2021

Admission

Conditions d'admission

* Soit être titulaire d'un diplôme de niveau bac +2 ;
* Soit être professionnel justifiant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la gestion des collectivités territoriales, validée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans tous les cas, une sélection est organisée à l'entrée de la licence professionnelle : présélection sur dossier d'admission et sélection définitive après un entretien devant des universitaires et des professionnels du secteur des collectivités territoriales.

Candidature en ligne - cliquez sur "eCandidat" ci-dessous:

eCandidat

Ouverture des candidatures: vendredi 9 avril 2021

Date limite de réception du dossier de candidature : vendredi 21 mai 2021

Résultats de présélection : mardi 25 mai 2021

Entretiens : jeudi 10 et vendredi 11 juin 2021

Résultats d'admission : jeudi 17 juin 2021

Et après

Insertion professionnelle

La licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales permet de former les agents administratifs des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Les lauréats sont recrutés par les collectivités territoriales ou leurs établissements publics soit en qualité de contractuels ou de fonctionnaires (en cas de réussite parallèle à un concours de la fonction publique territoriale dans ce dernier cas).

Les métiers visés, que l'on retrouve dans le répertoire des métiers territoriaux publiés par le CNFPT, sont en particulier :

* Secrétaire de mairie ;
* Directeur général et directeur général adjoint ;
* Responsable des affaires générales ;
* Directeur financier ;
* Responsable de gestion budgétaire et financière ;
* Directeur des ressources humaines.

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 15 avril 2021

* Assistant gestion ressources humaines

Infos pratiques

Contacts

Vincent Gaboriau

vincent.gaboriau@univ-angers.fr

Scolarité LP

licencepro.cc@contact.univ-angers.fr

Lieu(x)

Angers

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 15 avril 2021